

La prochaine étape importante est l'enquête publique qui va se dérouler courant mai ou juin 2018. Pendant un mois, le dossier de PLU sera disponible en mairie, le public pourra le consulter et formuler des réclamations. La mairie avertira la population par un affichage, mais aussi par un avis distribué par la Poste.

Les personnes intéressées par la consultation devront prêter une attention particulière à la lecture du dossier qui est un peu complexe. Le seul examen de la cartographie ne sera pas suffisant pour comprendre l'affectation définitive des parcelles. En effet, le dossier sera composé de 3 parties distinctes :

- le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par la collectivité
- les avis des Personnes Publiques Associées et des différentes commissions qui se sont exprimées sur les éléments du projet
- le projet de réponse de la collectivité aux avis recueillis : en réponse aux remarques des organismes consultés, la commune apporte au cas par cas soit des modifications du zonage, soit des arguments sur le maintien des choix initiaux.

En temps utile, les services de la mairie seront à votre disposition pour vous guider dans la compréhension du dossier d'enquête.

